



Ville de MANDUEL

**CONSEIL MUNICIPAL N°03/2017**  
**Samedi 11 mars 2017 – 9h30**

**COMPTE RENDU**

**Sommaire**

<b>1. Approbation du Procès-Verbal de séance du 20 février 2017 .....</b>	<b>2</b>
<i>Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire .....</i>	<i>2</i>
<b>2. Débat d'orientation budgétaire.....</b>	<b>2</b>
<i>Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire .....</i>	<i>2</i>
<b>3. Convention de partenariat pour les traditions saison 2017 .....</b>	<b>2</b>
<i>Rapporteur : Monique MONNIER, Adjointe déléguée à l'administration générale et aux affaires culturelles .....</i>	<i>2</i>
<b>4. Convention avec Nîmes Métropole pour la médecine préventive.....</b>	<b>3</b>
<i>Rapporteur : Monique MONNIER, Adjointe déléguée à l'administration générale et aux affaires culturelles .....</i>	<i>3</i>
<b>5. Conseil des sages .....</b>	<b>3</b>
<i>Rapporteur : Nadine ANDREO, Adjointe déléguée à l'action sociale .....</i>	<i>3</i>
<b>6. Convention relative au service extranet de consultation des ressources pour la prestation de service unique .....</b>	<b>4</b>
<i>Rapporteur : Valérie MAGGI, Adjointe déléguée à l'enfance et jeunesse .....</i>	<i>4</i>
<b>7. Décisions du Maire.....</b>	<b>4</b>
<b>8. Questions diverses .....</b>	<b>4</b>

Le onze mars deux mille dix-sept, à neuf heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le trois mars précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

**PRESENTS :**

MAIRE : J-J. GRANAT.

Adjoints : X. PECHAIRAL, N. ANDREO, V. MAGGI, M. MONNIER, M. BERNO, I. ALCANIZ-LOPEZ, M. PLA.

Conseillers : S. FROMENT, C. BOUILLET, C. SEVENERY, J-M. FOURNIER, J. ROIG, C.CERVERO, M. EL AIMER, M. MAISONNAS, J. MONTAGNE, E. TROUILLAT, P. SANTANDREU Y SASTRE, C. MARTIN, A. MATEU, R. MAX, G. RIVAL, A. TRAYNARD, D. FARALDO, N. GOUCHENE.

**ONT DONNE PROCURATION :**

L. HEBRARD donne procuration à X. PECHAIRAL

A CABANIS donne procuration à J-J. GRANAT

M. ESCAMEZ donne procuration à G. RIVAL

\* \* \*

**Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Madame Isabel ALCANIZ-LOPEZ est nommée secrétaire de séance.

\* \* \*

A compter du 11 mars 2017, Madame Aline TRAYNARD n'est plus membre du groupe « Manduel une ambition à partager » et devient membre du groupe des non-inscrits.

\* \* \*

## **1. Approbation du Procès-Verbal de séance du 20 février 2017**

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

Le procès-verbal de séance du 20 février 2017 est adopté à la majorité par 25 voix pour et 4 abstentions (G. RIVAL, M. ESCAMEZ, D. FARALDO et N. GOUCHENE).

## **2. Débat d'orientation budgétaire**

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

A la suite de la lecture du document dénommé « Rapport sur les orientations budgétaires exercice 2017 », les conseillers municipaux débattent.

Au terme de ces échanges, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de constater, par un vote, la tenue du débat d'orientations budgétaires 2017, en précisant que ce vote ne constituait pas une approbation des orientations présentées et débattues, mais portait sur le seul constat du débat.

Vote à l'unanimité.

## **3. Convention de partenariat pour les traditions saison 2017**

Rapporteur : Monique MONNIER, Adjointe déléguée à l'administration générale et aux affaires culturelles

La programmation pour l'année 2017 se décline de la façon suivante :

- Concours d'abrivado,
- Concours des graines de raseteurs,
- Spectacles équestres,
- Soutien des musiques et danses traditionnelles.

A cet effet, Nîmes Métropole propose un partenariat avec la commune de Manduel, dans lequel pourront être programmés :

- Des projets initiés, organisés et produits par Nîmes Métropole, sur la base de la programmation énoncée précédemment,
- Des manifestations portées par la commune ou par des associations de la commune, pour lesquels la communauté d'agglomération peut apporter son soutien.

Vote à l'unanimité.

## **4. Convention avec Nîmes Métropole pour la médecine préventive**

Rapporteur : Monique MONNIER, Adjointe déléguée à l'administration générale et aux affaires culturelles

Les collectivités territoriales et les établissements publics doivent obligatoirement disposer d'un service de médecine préventive.

Après de nombreuses années d'adhésion au centre de gestion, il est apparu que ce service ne fonctionnait plus correctement, du fait de la difficulté par l'établissement public de recruter des médecins de prévention.

La communauté d'agglomération Nîmes Métropole est aujourd'hui en capacité de proposer à la ville de Manduel d'adhérer au pôle mutualisé de Médecine Préventive.

Le pôle de Médecine Préventive commun a pour mission d'assurer la surveillance médicale des agents, de formuler des avis et/ou émettre des propositions lors de l'affectation de l'agent à son poste de travail au regard de sa santé, de vérifier la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de son poste de travail.

Vote à l'unanimité.

## **5. Conseil des sages**

Rapporteur : Nadine ANDREO, Adjointe déléguée à l'action sociale

Par délibération n°080-2016 du 10 décembre 2016, le Conseil Municipal avait voté la mise en place d'un conseil des sages, constitué d'un maximum de 12 membres. Parmi les critères de constitution de ce conseil, avaient été privilégiés la parité et la répartition géographique pour que tous les quartiers soient représentés.

A ce jour 12 candidats ont confirmé un intérêt pour participer au conseil, 9 hommes et 3 femmes, toutes ces candidatures étant de grande qualité

Aussi, pour ne pas réfréner ces actions et valoriser cette démarche participative, il est proposé au conseil municipal :

- De modifier le nombre maximum de membres pour le passer de 12 à 18 membres, 9 hommes et 9 femmes, afin de chercher à atteindre la parité souhaitée,
- D'acter la création du Conseil des Sages de Manduel avec les 12 candidats actuels,
- De considérer que le Conseil des Sages peut dorénavant se réunir et exercer ses missions,

- D'approuver la possibilité d'ajouter des membres féminins au Conseil des Sages, durant une période de trois mois, afin d'atteindre la parité sans toutefois dépasser le nombre de 18 membres.

Vote à l'unanimité.

## 6. Convention relative au service extranet de consultation des ressources pour la prestation de service unique

*Rapporteur : Valérie MAGGI, Adjointe déléguée à l'enfance et jeunesse*

La prestation de service unique (PSU) a été mise en place pour financer les établissements et services d'accueil des jeunes enfants et réduire en conséquence la participation financière des familles.

Le principe général de la PSU est de garantir à la structure d'accueil du jeune enfant (la crèche) un montant de financement à l'heure d'accueil de l'enfant.

La consultation des ressources et de la composition de la famille est nécessaire pour le calcul du prix d'accueil. Dans un cadre de simplification des démarches, il est proposé un téléservice permettant la consultation des ressources pour la prestation de service unique (PSU).

Vote à l'unanimité.

## 7. Décisions du Maire

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit d'informer l'assemblée municipale des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

Ce point n'appelle pas de vote.

*Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire*

**Décision n°06/2017 du 14/02/2017** portant attribution d'un marché à procédure adaptée –  
Maintenance de progiciel et matériel de verbalisation

Attributaire : EDICIA - Montant : 950 € HT à compter du 20/01/2019

## 8. Questions diverses

L'acte d'acquisition des parcelles cadastrées AB n°1, 2 et 3 situées au chemin de la Treille a été signée par Monsieur le Maire.

La séance est levée à 11h02.